



Passeport

Bénéficiaire

Le demandeur doit être de nationalité française.

Durée de validité

10 ans.

Coût

86 € pour un majeur

Le timbre fiscal peut être acheté :

- dans un bureau de tabac,
- dans une trésorerie,
- dans un service des impôts des entreprises (SIE) (anciennement recettes des impôts).

Dans certains cas, le renouvellement du passeport peut se faire gratuitement.

Instruction de la demande

Le demandeur doit déposer en personne sa demande auprès de la mairie de Parthenay, station d'enregistrement du passeport biométrique.

La demande est effectuée sur place au moyen d'un formulaire, remis uniquement sur place.

Pièces justificatives à produire

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
2 <u>photographies d'identité</u> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)	2 <u>photographies d'identité</u> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)
86 EUR en timbre fiscal	86 EUR en timbre fiscal
<u>Justificatif de domicile ou de résidence</u>	<u>Justificatif de domicile ou de résidence</u>
Carte nationale d'identité en cours de validité (si le demandeur en possède une)	Ancien passeport
Justificatif d'état civil : <u>un extrait d'acte de naissance avec filiation</u> à demander à la mairie du lieu de naissance	Justificatif d'état civil : <u>un extrait d'acte de naissance avec filiation</u> à demander à la mairie du lieu de naissance

Mairie de Viennay

Rue Bourg 79200 VIENNAY - Tél.05 49 95 02 62 - Fax: 05 49 95 10 38

Mail: mairie.viennay@wanadoo.fr - Site internet : www.viennay.fr



Remise du passeport

Le passeport est remis personnellement au demandeur au lieu de dépôt du dossier.
Le demandeur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet.
Lors du renouvellement, le nouveau passeport est remis contre restitution de l'ancien.
L'ancien passeport peut être conservé lorsqu'il comporte un visa en cours de validité et ce pour la validité du visa.

**A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents.
Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.**

Durée de validité

5 ans.

Coût

42 € pour les mineurs de 15 ans et plus
17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.